

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
FEDERATION DES HAUTS-DE-SEINE**

Association loi 1901

97 Avenue de la Liberté,
92000 NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 29 mai 2026

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS FEDERATION DES HAUTS-DE-SEINE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fédération relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ;
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 ;

applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des Articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétaire Général.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

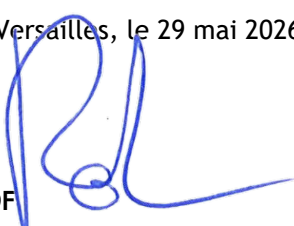
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 29 mai 2026.



BDO IDF

Représenté par Romain LUSSIANA

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



Bilan

Fédération des HAUTS DE SEINE - FED AA 092 0 00000

000116

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1 894	1 894	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 894	1 894	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 636 544	864 435	1 772 109	1 637 940
Terrains	257 250	0	257 250	257 250
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	1 684 825	449 263	1 235 562	1 030 970
Installations techniques, matériel et outillage industriels	166 391	84 898	81 493	92 681
Autres immobilisations corporelles:	528 078	330 274	197 804	245 238
<i>Installations générales, agencements divers</i>	83 943	50 898	33 046	37 680
<i>Matériel de transport</i>	310 254	183 211	127 043	184 639
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	99 427	85 907	13 520	18 807
<i>Mobilier</i>	34 454	10 259	24 196	4 112
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	11 802
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	4 746	0	4 746	4 746
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	15	0	15	15
Prêts	0	0	0	0
Autres	4 731	0	4 731	4 731
I. Actif immobilisé	2 643 184	866 330	1 776 855	1 642 686
Stocks et en cours	78 133	0	78 133	120 833
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	78 133	0	78 133	120 833
Créances	622 842	0	622 842	603 382
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	51 418	0	51 418	56 644
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances (dont produits à recevoir)	571 424	0	571 424	546 738
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement et FNS	925 087	0	925 087	1 075 804
Disponibilités	376 726	0	376 726	618 467
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	0
II. Actif circulant	2 002 788	0	2 002 788	2 418 486
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	4 645 972	866 330	3 779 643	4 061 172

Edité le :



Bilan

Fédération des HAUTS DE SEINE - FED AA 092 0 00000

000116

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
Fonds propres sans droit de reprise	307 548	307 548
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Projet associatif et réserves	1 311 000	1 311 000
Report à nouveau	- 15 607	349
Excédent ou déficit de l'exercice	- 97 803	- 15 956
Situation nette (sous-total)	1 505 138	1 602 941
Subventions d'investissement	495 140	612 044
I. Fonds propres	2 000 279	2 214 985
Ecart de combinaison	0	0
II. Ecart de combinaison	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	429 108	488 601
III. Fonds reportés et dédiés	429 108	488 601
Provisions pour risques	0	3 586
Provisions pour charges	0	0
IV. Provisions	0	3 586
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	735 320	789 790
Emprunts et dettes financières diverses SPF	195 592	210 361
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	44	24
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 682	92 860
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	158 799	141 045
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes (dont charges à payer)	145 819	119 920
Produits constatés d'avance	0	0
V. Dettes	1 350 256	1 354 000
VI. Ecart de conversion Passif	0	
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	3 779 643	4 061 172



Compte de résultat

Exercice : 2025

Fédération des HAUTS DE SEINE - FED AA 092 0 00000 000116

En euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	228 237	235 049
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	2 302 393	2 450 649
Concours publics et subventions d'exploitation	1 048 217	1 143 555
Ressources liées à la générosité du public	704 694	758 180
<i>Dons manuels</i>	680 954	689 435
<i>Mécénats</i>	23 740	68 745
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	549 482	548 913
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 749	21 599
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	179 911	151 675
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	32 132	27 627
<i>Produits d'initiatives</i>	136 626	105 199
<i>Autres</i>	11 153	18 850
Utilisations des fonds dédiés	295 400	445 639
I - Produits d'activité	3 010 690	3 304 610
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	602 032	791 234
Variations de stock	42 700	32 484
Autres achats	86 542	92 025
Services extérieurs	138 974	124 683
Autres services extérieurs	179 368	211 633
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	404 778	555 574
Impôts, taxes et versements assimilés	53 920	47 209
Salaires	578 638	590 337
Cotisations sociales	273 242	287 369
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	182 770	157 961
<i>- sur immobilisations</i>	182 770	156 799
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
<i>- sur actif circulant</i>	0	1 163
<i>- pour risques et charges</i>	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	354 421	324 033
Reports en fonds dédiés	235 907	291 004
II - Charges d'activité	3 133 292	3 505 546
Résultat d'activité	- 122 602	- 200 936

Edité le :

III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	39 332	36 021
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	39 332	36 021
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	14 533	15 558
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	14 533	15 558
Résultat Financier	24 799	20 464
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	54 887
		113 811
		0
V - Produits exceptionnels	0	168 698
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	4 182
		0
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	4 182
Résultat Exceptionnel	0	164 516
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	3 050 022	3 509 330
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 147 825	3 525 286
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	- 97 803	- 15 956
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 397 926	1 111 114
Prestations en nature	982 127	874 414
Dons en nature	1 523 838	1 978 661
Total	3 903 890	3 964 189
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 397 926	1 111 114
Prestations en nature	982 127	874 414
Secours en nature	1 523 838	1 978 661
Total	3 903 890	3 964 189



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération des HAUTS DE SEINE
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	10
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	10
Subventions d'exploitation	10
Subventions d'investissements	11
Fonds reportes sur legs et donations	11
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	11
Provisions pour risques et charges	12
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	12
Compte d'emplois des ressources	12
Evénements postérieurs à la clôture	12
IV. Informations complémentaires	13
Rémunération des dirigeants	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13
Engagements hors bilan	13
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	19
VI. Informations relatives au compte de résultat	22
Ventilation par nature des produits d'activités	22
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	23
Effectif	24
Résultat exceptionnel	24
VII. Autres informations	25
Contributions volontaires en nature	25
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	27
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	27
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	30

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération des HAUTS DE SEINE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes :

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités :

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs :

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement :

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés :

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

4 faits ont marqué l'exercice 2025 :

- Transformation de l'antenne de Clichy en comité,
- travaux de rénovation du siège avec un déménagement dans des locaux mis à notre disposition pendant 3 mois,
- anniversaire des 80 ans du Secours Populaire Français,
- Journée des oubliés des vacances prise en charge par le SPF national.

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Référentiel comptable utilisé**

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

- **Application des conventions comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.**

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération des HAUTS DE SEINE sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.
- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 116 903€ est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).
- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », concernent une ré-imputation de charges en analytique et des remboursements de frais pour un montant de 21 599 €.

- À compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes 7580 pour un montant de 1562 € et présentés sur la ligne « autres produits ».

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
1 033 931,46€	1 397 925,54€	363 994,08€

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont déduits immédiatement en charge.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- de procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (20 ans pour un bâtiment de stockage).

Les règles de gestion applicables concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 20 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion.

De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de **0%**.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Aucun élu au comité départemental dispose d'un contrat de travail.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	13 977,05 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,96%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 7 311,78 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances vie

La fédération est bénéficiaire d'une assurance-vie de 70 k€ en attente de clôture au 31/12/2025 du testateur (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale.

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT) il n'existe pas de produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice.

4.3.5 Emprunts

Intérêts restant à courir : 86 962 €

Hypothèque sur emprunt Poissy de 900 000 €

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des variations des dépréciations,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 894	0	0	1 894
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	1 894	0	0	1 894
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	257 250	0	0	257 250
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	1 396 031	288 795	0	1 684 825
Installations techniques, matériel et outillage industriel	177 816	11 802	23 227	166 391
Autres immobilisations corporelles:	514 208	28 144	14 273	528 078
<i>Installations générales, agencements divers</i>	85 719	0	1 775	83 943
<i>Matériel de transport</i>	310 254	0	0	310 254
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	103 181	7 183	10 937	99 427
<i>Mobilier</i>	15 054	20 961	1 560	34 454
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	11 802	277 867	289 669	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	2 357 106	606 608	327 169	2 636 544
Immobilisations financières (III)				
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	15	0	0	15
Prêts	0	0	0	0
Autres	4 731	8 291	8 291	4 731
Immobilisations financières (III)	4 746	8 291	8 291	4 746
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	2 363 746	614 899	335 461	2 643 184

Les mouvements des amortissements :

En Euros	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice 2025
Frais d'établissement	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	linéaire	1 894	0	0	1 894
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	1 894	0	0	1 894
Agencements et aménagements de terrain	10 à 20 ans	linéaire	0	0	0	0
Constructions	15 à 50 ans	linéaire	365 060	84 203	0	449 263
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 10 ans	linéaire	85 135	22 990	23 227	84 898
Autres immobilisations corporelles:		linéaire	268 970	76 126	14 821	330 274
<i>Installations générales, agencements divers</i>	5 à 10 ans	linéaire	48 039	4 634	1 775	50 898
<i>Matériel de transport</i>	4 à 5 ans	linéaire	125 615	57 596	0	183 211
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 ans	linéaire	84 374	13 019	11 485	85 907
<i>Mobilier</i>	5 à 10 ans	linéaire	10 942	877	1 560	10 259
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	0	0	719 166	183 318	38 049	864 435
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	721 060	183 318	38 049	866 330

L'état des stocks au 31/12/2025 :

En Euros	Stocks au 01/01/2025	Reprise de stocks au 31/12/2025	Nouveaux stocks au 31/12/2025	Stocks au 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	120 833	120 833	78 133	78 133
TOTAL	120 833	120 833	78 133	78 133

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

En euros	Année 2025	<1an	>1an
ACTIF IMMOBILISE			
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0	0	0
Participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	4 746	0	4 746
Prêts	0	0	0
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	51 418	51 418	0
Autres créances:	571 424	571 424	0
<i>Personnel</i>	0	0	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 271	2 271	0
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	0	0	0
<i>Autres</i>	569 153	569 153	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	627 588	622 842	4 746

Etat des variations des dépréciations :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	1 162	0	1 162	0
TOTAL	1 162	0	1 162	0

Les produits à recevoir :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	2 271
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 271
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	0
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	418 637
TOTAL	420 908

Les mouvements de trésorerie :

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	1 075 804	925 087
<i>Placements divers</i>	75	26
<i>OPCVM</i>	0	0
Fonds National de Solidarité	1 075 730	925 061
Comptes courants	601 713	366 451
Caisses	16 753	10 275
TOTAL	1 694 271	1 301 813

Le détail des charges constatées d'avance :

En euros	Année 2025
Exploitation courante	0
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	0

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

La fédération n'en détient pas.

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Provisions pour risques	3 586	0	3 586	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL	3 586	0	3 586	0

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En €uros	Montants au 31/12/2025	A 1 an	De 2 à 4 ans	5 ans et +
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	735 364	55 557	232 900	446 907
<i>Emprunts</i>	735 320	55 313	232 900	446 907
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0	0	0	0
<i>Dettes financières</i>	44	44	0	0
Emprunts auprès des structures SPF	195 592	14 769	73 845	106 978
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 682	114 682	0	0
Dettes fiscales et sociales:	158 799	158 799	0	0
<i>Personnel</i>	36 347	36 347	0	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	102 478	102 478	0	0
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	19 973	19 973	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Autres dettes	145 819	145 819	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	1 350 256	489 626	306 745	553 885

Dettes garanties par des sûretés réelles :

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunt	735 364	900 000

Le détail des charges à payer :

En Euros	Montants au 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 551
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	48 703
<i>Personnel</i>	32 702
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	16 001
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	97
Créditeurs divers	0
TOTAL	50 351

Le détail des produits constatés d'avance :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Exploitation courante	0
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	0

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	307 548	0	0	0	0	0	0	307 548
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	1 311 000	0	0	0	0	0	0	1 311 000
Report à nouveau	349	-15 956	0	0	0	0	0	-15 607
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 956	15 956	0	0	0	-97 803	0	-97 803
Situation nette	1 602 941	0	0	0	0	-97 803	0	1 505 138
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	612 044			-116 903		0		495 140
Provisions réglementées								
TOTAL	2 214 985	0	0	-116 903	0	-97 803	0	2 000 279

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	33 217	22 103	27 879	27 441
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	240 743	74 040	240 743	74 040
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	214 641	139 764	26 778	327 627
TOTAL	488 601	235 907	295 400	429 108

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	228 237	235 049
Concours publics et subventions d'exploitations	1 048 217	1 143 555
Dons manuels	680 954	689 435
Mécénats	23 740	68 745
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	549 482	548 913
Reprises sur provision et transferts de charges	4 749	21 599
Utilisations des fonds dédiés	295 400	445 639
Participations des destinataires de la solidarité	32 132	27 627
Produits d'initiatives	136 626	105 199
Autres produits	11 153	18 850
TOTAL	3 010 690	3 304 610

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

Néant

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	0
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	12 000
Subventions départementales	179 912
Subventions communales	98 217
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	258 062
Subventions Publiques Diverses	362 916
Subventions emplois aidés	20 206
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
TOTAL	931 313

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

(VERSION SYNTHETIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Maroc	150,00€
Monaco	1 000,00€
Suisse	120,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.)

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 12.

Répartition des effectifs par catégorie :

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6,83
Cadres et ingénieurs	1,00
Total	7,83

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il n'existe pas de résultat exceptionnel dans les comptes 2025 inhérent à un (des) évènement(s) majeur(s) et inhabituel(s).

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.

Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	12128
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	650	0
Vaisselles d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	1372 Heures	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures.

Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences.

Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels.

Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 1372 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales ».

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de 3 470 € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à 3 470 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED AA 092 0 00000 000116	Fédération des HAUTS DE SEINE		2025	31/03/2026 23:51:58
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	680 954	680 954	689 435	689 435
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	23 740	23 740	68 745	68 745
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	111 030		95 326	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	438 452		453 587	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	447 481		503 631	
3-SUBVENTIONS	1 048 217		1 252 966	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 749	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	295 400	26 778	445 639	23 358
TOTAL	3 050 022	731 473	3 509 330	781 538

CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 076 103	310 223	2 382 126	421 493
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	61 492	9 188	116 147	20 551
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	9	9	2 461	2 331
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	17 887	17 887	50 720	48 040
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	88 699	77 227	91 457	84 012
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	278 378	173 044	266 167	156 903
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	389 349	660	324 041	1 796
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	1 162	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	235 907	139 764	291 004	46 410
TOTAL	3 147 825	728 002	3 525 286	781 538
EXCEDENT OU DEFICIT	-97 803	3 470	-15 956	0

	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 397 926	1 397 926	1 111 114	1 111 114
- Prestations en nature	881 043	881 043	768 005	768 005
- Dons en nature	1 008 801	1 008 801	1 589 552	1 589 552
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	101 084		106 409	
- Dons en nature	515 037		389 109	
TOTAL	3 903 890	3 287 769	3 964 189	3 468 671
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	3 134 042	2 681 757	3 424 464	3 041 571
- Réalisées à l'étranger	17 793	14 006	39 060	30 909
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	364 956	287 288	262 665	207 854
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	387 099	304 718	237 999	188 336
TOTAL	3 903 890	3 287 769	3 964 189	3 468 671

FED AA 092 0 00000 000116	Fédération des HAUTS DE SEINE			2025	31/03/2026 23:51:58
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	310 223	421 493	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	9 188	20 551	- Dons manuels	680 954	689 435
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	9	2 331	- Mécénat	23 740	68 745
- Versements à un organisme central ou à	17 887	48 040	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	77 227	84 012			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	173 044	156 903			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	660	1 796			
TOTAL DES EMPLOIS	588 238	735 128	TOTAL DES RESSOURCES	704 694	758 180
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	139 764	46 410	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	26 778	23 358
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 470	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	731 473	781 538	TOTAL	731 473	781 538
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 470	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 470	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	2 681 757	3 041 571	- Bénévolat	1 397 926	1 111 114
- Réalisées à l'étranger	14 006	30 909	- Prestations en nature	881 043	768 005
			- Dons en nature	1 008 801	1 589 552
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	287 288	207 854			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	304 718	188 336			
TOTAL	3 287 769	3 468 671	TOTAL	3 287 769	3 468 671

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	214 641	191 589
(-) Utilisation	26 778	23 358
(+) Report	139 764	46 410
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	327 627	214 641